

Convocation du 22 mai 2014

SÉANCE DU 02 JUIN 2014

Le deux juin deux mil quatorze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE, Xavier RENAULT.

ABSENT : Denis BIENVENU

SECRETARE : Mathias LEGUERRIER

Délibération n° 2014 – 069 – Devenir du Master Renault suite à accident et expertise

Le maire informe que suite à un accident intervenu le 13 mai dernier, le Renault Master a été expertisé par le Cabinet Miclot – Leroy dont les conclusions sont les suivantes :

- Estimation du montant des réparations avant démontage : 3 596.35 € TTC
- Valeur véhicule avant sinistre: 3000.00 € TTC
- Le véhicule est ECONOMIQUEMENT NON REPARABLE et TECHNIQUEMENT REPARABLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De ne pas faire réparer le véhicule
- De céder le véhicule à l'assureur au prix de 3 000 € TTC (la franchise sera déduite et éventuellement les frais de garage seront déduits de ce prix)

Délibération n° 2014 – 070 – Remplacement du Renault Master

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de remplacer le Renault Master par un camion benne d'occasion

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 02 juin 2014

- autorise le Maire à faire une consultation selon les procédures définies et autorisées au Code des marchés publics. La commission du matériel se réunirait pour établir le dossier de consultation.
- accepte une autorisation de programme d'un montant de 25 000 € à l'article 2182 du budget 2014
- décide de voter un virement de crédits comme suit :

Dépenses

Article 61522 : Entretien des bâtiments	- 3 277.00 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement	3 277.00 €
Article 2182 : Matériel de transport	25 000.00 €

Recettes

Article 10222 : FCTVA	21 723.00 €
Article 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 277.00 €

Informations diverses

- Le conseil municipal précédent avait demandé une subvention au Conseil Général pour la pose d'un radar pédagogique dans le Bourg, celui-ci verse une participation de 601 €, le montant de la dépense est de 2 006.35 € HT – 2 407.62 € TTC, soit une aide de 25 %
- Monsieur Grégory LAVENU domicilié 175 rue des Neuf Vergées, a fait distribuer à tous les conseillers municipaux un dossier faisant réponse au courrier de l'avocat dans le cadre de la revendication par la commune du chemin rural passant devant sa maison.